



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	08	22 .05	25
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
15 mai 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 15/05/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, Président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, PETIT Florence, PIOT Bernard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge

Mandat de procuration : AUBRY Michel pouvoir donné à BOCQUET Evelyne, DEREPAIS Martine pouvoir donné à GERARD Valérie, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à RENARD Régis, HONERCHICK Romain pouvoir donné à CAILLET Laurence, PETIOT Claude pouvoir donné à PETIT Florence, PETIT Pascale pouvoir donné à BAUDIN Claudine, PICOD Gérard pouvoir donné à BERTHIER Patrick, PROVIN Emmanuel pouvoir donné à HACKEL Claude, VERVISCH Karine pouvoir donné à DANGIN Anita, WOJTYNA Lucienne pouvoir donné à BORDE Philippe

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, NOBLOT Christophe, YOT Olivier, LEMOINE Pascal, MARY Pierre, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27
Absents ayant donné mandat de procuration.....10
Absents.....13
Votants.....37

OBJET : CREATION D'UN PASS LOISIRS JEUNES ETE 2025

Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

Monsieur le Vice-Président fait état d'un projet de partenariat avec le gérant du cinéma de Bar-sur-Aube et le délégataire du complexe Aqua'Bar aux fins de vendre à un prix attractif un pass loisirs destinés aux jeunes du territoire ayant entre 3 et 18 ans. Cette opération permettra ainsi de faciliter l'accès aux loisirs et de communiquer sur l'existence de ces deux structures.

Le pass d'une valeur faciale réelle de 29.70 € comprendra :

- 6 entrées piscine
- 3 entrées cinéma

Ce pass sera vendu au prix de 20 € et sera utilisable durant la période estivale comprise entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2025.

La Communauté de Communes s'acquittera, sur présentation de factures et justificatifs, des pass vendus pour un montant unitaire de 29.70 € auprès des deux partenaires selon la répartition suivante :

- 15 € pour le cinéma le vagabond (3 places de cinéma à 5 € l'unité)
- 14.70 € pour la SAS VM 10200 (6 entrées au prix unitaire de 2.45 €)

Pour le bon fonctionnement de cette opération et afin de pouvoir vendre les pass, une régie de recettes dénommée pass loisirs jeunes va être instituée, après avis conforme du comptable assignataire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

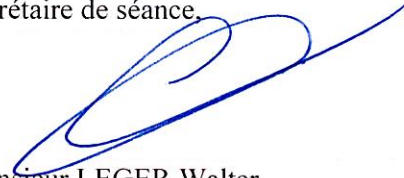
- **APPROUVE** la création du pass loisirs jeunes 2025 et ses modalités de fonctionnement susmentionnées
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec le cinéma le Vagabond et la SAS Vert Marine pour la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 22 mai 2025

Secrétaire de séance,

Monsieur LEGER Walter



Philippe BORDE,

Président

